

## Commune de Saint Paul Cap de Joux

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

**Présents** : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Philippe MOULY, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT, Thierry VIALARD.

**Excusés** : Zalifaou BERNÈS

**Secrétaire de séance** : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet** : Assainissement & Photovoltaïque : DM – Charges du Personnel

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster les chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés pour le budget Assainissement et Photovoltaïque, en raison de dépassements de crédits.

Pour ce faire, M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

#### Assainissement :

Article - Opération	Libellé	
<b>Fonctionnement</b>		
012	Charge du Personnel et Assimilés	8 307,52 €
65	Autres Charges	-8 307,52 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### Photovoltaïque :

Article - Opération	Libellé	
<b>Fonctionnement</b>		
012	Charge du Personnel et Assimilés	850,12 €
011	Charges a caractère Général	-850,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve les crédits supplémentaires comme présentés ci-dessus.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Castres

Le Secrétaire de Séance :

Michel Belaval